



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 2 NOV. 2022

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le ministre de l'intérieur

à

(pour attribution)

Monsieur le préfet de police

Mesdames et messieurs les préfets

Madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

(pour information)

Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire

Monsieur le directeur général de la police nationale

Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale

Objet : édition 2022-2023 du concours Clemenceau

PJ : règlement du concours

Afin de renforcer le dialogue entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État qui œuvrent chaque jour au service des citoyens et de la cohésion nationale, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de l'intérieur organisent à l'occasion de l'année scolaire 2022-2023 la quatrième édition nationale du concours Clemenceau.

Cette action éducative répond à l'engagement du président de la République de replacer la République au centre de la Nation et à la volonté de resserrer le lien de confiance entre la population et les services de sécurité.

Ce concours vise à mieux faire connaître le rôle et les missions des hommes et des femmes qui veillent à la sécurité et à la protection de la population, en particulier dans les secteurs qui cristallisent des difficultés liées à la sécurité ou à des problèmes sociaux. Cette opération contribue ainsi à lutter contre les représentations stéréotypées et œuvre en faveur du respect d'autrui et d'une culture de l'engagement.

Le concours Clemenceau est ouvert aux élèves de 4^e et de 3^e de tous les collèges publics et privés sous contrat, des établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (agriculture, défense...). Une attention particulière sera apportée à la participation des collèges situés dans les quartiers de reconquête républicaine d'une part, aux établissements dotés de classes de cadets de la sécurité civile d'autre part.

Le concours Clemenceau comporte deux phases distinctes et cumulatives :

- L'organisation d'un temps dédié aux rencontres et aux échanges lors de visites au sein des services de la police et unités de la gendarmerie, à l'initiative des chefs d'établissement et avec l'aide des référents police / gendarmerie des établissements, pour une découverte des missions et des métiers ;
- La réalisation d'un travail collectif en classe, abordé sous l'angle des grands principes de l'engagement et des valeurs républicaines communes partagées par les jeunes et les forces de l'ordre, autour de la problématique suivante : « **De quelles manières les forces de sécurité participent-elles à la protection des libertés publiques et des libertés individuelles ?** ».

Outre la possibilité de découvrir des métiers, voire de faire naître des vocations, le concours Clemenceau participe à la construction d'une culture civique chez les jeunes par l'acquisition des valeurs citoyennes (connaissance et appropriation des valeurs de la République, respect des règles, d'autrui, de ses droits et de ses biens). Il vous revient d'organiser ensemble cette opération, dans ses différentes phases :

- Déclinaison du règlement national au niveau académique ;
- Sollicitation des services du ministère de l'intérieur (lab-psq@interieur.gouv.fr) et du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (clemenceau.dgesco@education.gouv.fr) en cas de difficultés par les chefs d'établissement à organiser un temps de rencontre avec les forces de sécurité ;
- Organisation d'une sélection académique à laquelle participe le référent académique « mémoire et citoyenneté » ;
- Organisation d'une cérémonie locale selon les modalités définies par les partenaires.

Le meilleur travail de chaque académie devra être transmis à un jury national pour l'établissement du palmarès de l'édition 2022 / 2023. Une cérémonie de remise des prix organisée à Paris au cours du mois d'octobre 2023 et dont les modalités seront précisées ultérieurement, récompensera les projets les plus marquants.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement commun pour assurer la pleine réussite de ce concours qui participe pleinement à l'acquisition des valeurs de la République par les élèves.

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Pap NDIAYE



Le ministre de l'intérieur

Gérald DARMANIN

